

**Sujet :** [INTERNET] projet parc éolien saint Sulpice les Feuilles

**De :** margo <circaete87@gmail.com>

**Date :** 25/12/2021 10:09

**Pour :** "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Messieurs les commissaires enquêteurs ;

Je m'oppose à la réalisation du parc éolien « de saint Sulpice les Feuilles » :

-D'abord pour l'intérêt général :

Défigurer un site naturel, dégrader un patrimoine paysager, dévaloriser un patrimoine bâti, créer des nuisances environnementales, affaiblir le tourisme vert, détruire le lien social en créant des tensions entre les populations, désertifier au lieu de dynamiser un territoire rural et agricole, est-ce bien là l'ambition affichée des responsables politiques de Nouvelle Aquitaine ?

Arrêtons cette « ruée vers l'Eole » frénétique. Elle est contraire aux ambitions d'une économie agricole rurale écologique et responsable possible ici et voulue par tous. Elle est incompatible avec le patrimoine environnemental jusqu'ici préservé par une agriculture traditionnelle diversifiée en milieu bocager.

Ne détruisons pas ici ce qui n'existe pas ailleurs ; Alors des prairies, des forêts, mais pas de forêts d'éoliennes sur béton pour l'agriculture de demain !

- Ensuite pour sauvegarder la biodiversité :

L'éolien comme énergie « renouvelable » peut se concevoir quand par ailleurs il ne nuit pas à la biodiversité....or , faut -il le souligner , ce territoire limousin s'il est rural n'est pas désertique ; je cite la MRAE « le projet s'implante dans une zone qui présente une grande richesse sur le plan de la biodiversité dans un environnement déjà fortement marqué par la présence d'éoliennes existantes ou en projet ..»

Allain Bougrain Dubourg dans son édito de la lettre LPO info du 2eme semestre 2021 écrit ceci : « .. lorsque le président Macron s'est exprimé à l'occasion du congrès mondial de l'UICN à Marseille, ses propos étaient majeurs. Il souhaitait que la biodiversité soit rehaussée au même niveau que la question climatique.....en conséquence , l'exécutif s'engagerait d'une part à ne plus prendre de décision qui pourraient affecter la biodiversité, d'autre part à accorder à la biodiversité un budget comparable à celui affecté au climat. On assisterait alors à un profond changement offrant un sursaut d'espoir .....Alors que certains affirment un peu vite que ce qui est bon pour le climat l'est pour la biodiversité, il faut tempérer cette belle idée . L'exemple des éoliennes ou du photovoltaïque prouve clairement que les installations vertueuses peuvent parfois gravement impacter la faune et le milieu naturel. »( UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature du 3 au 11 septembre 2021).

C'est aujourd'hui une prise de conscience collective où paradoxalement pour lutter contre le réchauffement climatique on commence par détruire les milieux naturels et la faune qui y est attachée ...

Une publication conjointe de l'ONCFS et de la LPO en 2019 (*Eoliennes et biodiversité : synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer*) démontre les 2 principales menaces pour les oiseaux (et chauves souris) : le risque de collision pour les espèces ayant des difficultés à détecter ou à éviter les éoliennes et le dérangement que les parcs peuvent engendrer qui s'apparente à une perte d'habitat.

Le parc envisagé est positionné en plein couloir migratoire des grues. La grue est un oiseau emblématique; rappelons que 2 fois par an, entre 200 000 et 300 000 grues européennes survolent notre territoire limousin quelques soient les conditions météo (vent fort, brouillard..) de jour ..comme de nuit.. à toute altitude, quelque soit la pression atmosphérique.... En vol plané (thermiques) ou en vol battu ... Pour les grues les éoliennes sont des pièges mortels. Etonnement l'étude d'impact réalisé par le promoteur considère les flux migratoires « globalement faibles » !..

Les oiseaux locaux sont impactés par le projet. En particulier ici, de nombreux rapaces tous protégés . Notamment les milans , le busard st martin , l'épervier , l'autour, le faucon crécerelle , hobereau, la buse ; rapaces fréquents sur ces territoires ainsi que les rapaces nocturnes (chouette chevêche , effraie, hulotte, hiboux des marais, moyen duc ) .

Comme pour les grues les éoliennes sont des pièges pour les rapaces ; de nombreuses collisions mortelles sont constatés sur les parcs éoliens existants.. Dans les faits , l'installation des éoliennes revient à éradiquer l'espèce localement.

Bien entendu , aucune demande de « dérogation pour la destruction d'espèces protégées » n'est intégrée au projet... la stratégie du promoteur consiste systématiquement à minorer les risques pour les rapaces ; ce qui révèle sans surprise la partialité de l'étude d'impact. je cite : « Milan royal : la sensibilité du milan royal est nulle en travaux et nulle à faible en phase d'exploitation . Milan noir : l'impact est nul en travaux , et nul à faible en exploitation etc.. » . Le comportement en milieu naturel de ces espèces observé par les ornithologues et les cas de collisions montre au contraire que le risque mortel est bien réel.

Pour répondre à l'obligation de « éviter , réduire , compenser » le promoteur envisage la suppression de haies pour ne pas attirer les oiseaux et les replanter ailleurs !!! c'est un peu léger comme mesure pour les rapaces ; rappelons que les rapaces chassent les micromammifères en planant en plein dans le rayon d'action des pales des éoliennes !! ces propositions sont de fait inadaptées et insuffisantes ; ce n'est ni sérieux ni efficient.

Quand au contrôle d'exploitation « un suivi de l'avifaune sera mis en place » , il est sensé être une garantie de conduite éco-responsable .. Protocole illusoire et trompeur ; Il sera trop tard pour les oiseaux percutés par les pales de ces installations dangereuses et meurtrières... en définitive les éoliennes installées ; il sera trop tard tout court ...

Devant l'expansion programmée de l'éolien et la fragilité d'une faune sauvage en déclin, accepter la destruction d'individus appartenant à des espèces protégées ne peut être valable et pérenne de surcroit dans un environnement jusque là préservé ; C'est une politique dangereuse discutable sur le plan juridique et écologique, ouverte à tous les abus. Soyons tous vigilants et pragmatiques; migratrice ou locale, une espèce protégée est une espèce à protéger.

En parallèle, songeons aussi à protéger les habitants de Saint Sulpice les feuilles et alentours des projets désespérants et mortifères ; C'est pourquoi je m'oppose formellement à l'installation de ces éoliennes sur ce site inapproprié et vous prie de bien vouloir donner un avis négatif à ce projet dévastateur.

François LACHAUD  
87 GLANDON



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)